



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Les ABC : partager
le plaisir de la découverte



Poster
Le faucon crécerellette

L'actu en images



Cinq nouvelles cabanes pastorales

La cabane pastorale du sommet de l'Aigoual et les trois autres nouvelles cabanes livrées aux groupements pastoraux du Parc à l'été 2017 ont été inaugurées le 27 juillet. Conçues par les architectes de l'établissement public du Parc, elles ont été cofinancées par l'Union européenne, la région Languedoc-Roussillon et l'établissement. Une 5e cabane sera livrée au printemps 2018.

Les présidents des parcs nationaux s'adressent à leur ministre

A l'occasion de l'installation de leur « conférence » le 30 juin dans le Parc national du Mercantour, les présidents des dix parcs nationaux ont présenté leurs six grandes ambitions pour l'avenir et se sont dit prêts à contribuer par des actions très concrètes aux feuilles de route du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'Agence française pour la biodiversité.



Des panneaux routiers de bienvenue

Bienvenue dans le Parc national des Cévennes ! C'est le message délivré par les vingt nouveaux panneaux - de type H33 - qui ont été posés au bord des axes routiers les plus empruntés pour entrer sur le territoire du Parc national. Les emplacements ont été choisis en accord avec les conseils départementaux de la Lozère et du Gard, sur des espaces dont ils sont propriétaires.

Une journée avec le Parc à Cendras

Pour sa première édition, la « journée avec le Parc » s'est déroulée à Cendras le 13 mai 2017. Tout au long de la journée, au travers d'animations pour grands et petits, l'établissement public du Parc, en partenariat avec d'autres acteurs locaux de la préservation de l'environnement, a montré les actions qu'il mène en faveur de la biodiversité.



Édito

En 2016, une nouvelle possibilité d'adhérer à la charte du Parc national des Cévennes a été ouverte aux communes qui ne l'avaient pas fait en 2014. Je suis très satisfait qu'onze d'entre elles aient pris la décision, par une délibération de leur conseil municipal, de rejoindre le Parc national qui compte donc aujourd'hui 120 communes. Vous trouverez dans ce numéro la carte du « nouveau territoire » du Parc national des Cévennes.

Temps fort de l'année 2017, les premiers atlas de la biodiversité communale(ABC) ont été lancés. Quatre communes ont engagé une démarche participative en faveur de la connaissance et de la préservation de tout ce qui constitue le vivant sur leur territoire, avec l'appui de l'établissement public du Parc et le soutien de la nouvelle Agence française pour la biodiversité. En 2018, cinq autres communes rejoindront ces pionnières.

Dans le cadre de ces ABC, habitants, élus, visiteurs ont le plaisir et la fierté de partager avec des naturalistes avertis et de (re)découvrir les richesses naturelles de leur environnement. Nous savons désormais que Florac-Trois-Rivières abrite près de 40 % des espèces de papillon de jour présentes au niveau national. Outre les aspects de connaissance, les sorties d'inventaire ou de sensibilisation sont aussi l'opportunité d'échanger avec les agents du Parc sur les actions mises en œuvre par l'établissement public et le rôle que chacun peut jouer pour préserver ou restaurer la biodiversité locale. Le dossier de ce magazine est consacré à ces initiatives.

Au travers de ce numéro, nous avons également souhaité vous apporter l'information la plus claire possible sur deux réglementations adoptées en cours d'année par le conseil d'administration (CA) pour le cœur du Parc. Il s'agit, d'une part, du nouveau plan de circulation des véhicules motorisés, fruit d'une longue concertation avec les communes et les usagers concernés, afin de permettre la réalisation des activités (agricoles, forestières, chasse...), de limiter les conflits d'usage et de préserver les zones fragiles. Le CA a, par ailleurs, validé les modalités de cueillette des plantes sauvages en cœur, ouvrant la possibilité pour une cinquantaine d'entre elles, en respectant certaines conditions, d'une récolte pour un usage familial ou professionnel. Les agents de l'établissement sont par ailleurs à votre écoute sur ces sujets pour vous donner davantage d'explications.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Henri Couderc

Président du conseil d'administration

4. Actualités

8. Cœur de Parc

*Le nouveau plan de circulation dans le cœur du Parc
La réglementation de la cueillette des plantes sauvages*

10. Paroles de territoire

Deux maires de communes du Parc témoignent

12. Poster

Le faucon crécerellette

15. Dossier

Les ABC : partager le plaisir de la découverte

19. Initiative écocitoyenne

La renaissance d'un jardin de village

20. Découvrir

Les gorges du Tarn

22. Bloc-notes

Supplément : la carte du "nouveau territoire" du Parc national des Cévennes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - 2428-3002 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : novembre 2017. Magazine semestriel.



Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr -

Directrice de la publication : Anne Legile - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jocelyn Fonderflick, Sophie Giraud, Pauline Roux, Catherine Vambargue - Cartographe : Kisito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Merico Delta Print. Tirage : 32 000 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Marianne Benoit - PNC



Le gîte la Peyrarié (Peyrolles - Gard) a reçu en 2017 la marque *Esprit parc national*.

Le déploiement de la marque *Esprit parc national*



La marque *Esprit parc national* a poursuivi son déploiement dans le Parc national des Cévennes en 2017. A ce jour, 21 producteurs agricoles et 62 prestataires touristiques en bénéficient pour un ou plusieurs types de produits. Au plan national, on dénombre aujourd'hui plus de 500 professionnels qui ont fait le choix d'afficher, au travers de la marque, leur partage des valeurs des parcs nationaux et leur engagement dans la protection de l'environnement.

Les professionnels engagés dans l'écotourisme aux côtés de l'établissement public du Parc national, membres de l'association Cévennes Ecotourisme et signataires de la Charte européenne du tourisme durable (CETD), constituent, depuis son lancement, les principaux candidats à la marque *Esprit parc national* et cela ne s'est pas démenti en 2017. Ils trouvent en elle la reconnaissance de leurs efforts et de la démarche de progrès qu'ils mènent depuis plusieurs années. Outre les hébergements et sorties de découverte, de nouvelles catégories de produits touristiques se sont vu attribuer la marque cette année : restaurants, sites de visite et séjours.

Deux premiers séjours ont obtenu la marque *Esprit parc national*. Tous deux sont proposés par l'agence Azimut Voyage (partenaire de l'établissement au travers de son engagement dans la CETD). Il s'agit de séjours thématiques, « Astronomie en Cévennes » et « Vagabondage aux pays des plantes sauvages et

aromatiques », favorisant la découverte des patrimoines du Parc national, la rencontre avec des acteurs locaux, la connaissance des actions de l'établissement. (Azimut Voyage-Gaëlle Chaux : 06 63 20 25 25).

La marque *Esprit parc national* a également séduit de nouveaux agriculteurs dont les pratiques sont respectueuses de l'environnement et en adéquation avec les valeurs du Parc national. Leurs productions contribuent au développement d'une filière économique locale. Il s'agit d'un éleveur, de quatre producteurs de fruits, légumes et plantes issues de la cueillette, de quatre apiculteurs et d'un rucher-école : le miel produit collectivement par le rucher-école de Ventajols, démarche soutenue par l'établissement au travers de la mise à disposition gracieuse du terrain, a reçu la marque.

En outre, un premier vigneron, installé à Banne, l'une des trois communes ardéchoises du Parc national, a vu ses vins distingués par la marque *Esprit parc national* au printemps. La pro-

duction du Domaine des Lèbres - 500^e produit marqué au plan national ! - est en effet certifiée « Agriculture biologique » et issue de vignes situées dans le Parc national, deux critères obligatoires pour obtenir la marque. Les prochains produits du terroir qui recevront la marque devraient appartenir à la catégorie « Fromage et produits laitiers ». ●

Retrouvez tous les bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* du Parc national des Cévennes sur <http://destination.cevennes-parcnational.fr>

Retrouvez tous les règlements d'usage catégoriels et tous les bénéficiaires de la marque de tous les parcs nationaux de France sur www.espritparcnational.com

Contacts :

Viviane de Montaigne (produits du terroir) : 04 66 49 53 11

Edwige de Feraudy (produits touristiques) : 04 66 49 53 30



Lors de leur séminaire annuel, les membres du CS ont rencontré, le 31 août, les éleveurs installés aux Sagnes et ont échangé avec eux sur les évolutions des paysages environnants.

Les évolutions des paysages du cœur du Parc à l'étude

Le conseil scientifique (CS) de l'établissement public a choisi de consacrer son séminaire annuel de terrain, qui s'est tenu les 31 août et 1^{er} septembre à Florac-Trois-Rivières, à la problématique de l'évolution des paysages du cœur du Parc national en lien avec les pratiques agro-pastorales. Il a posé les bases d'une doctrine d'instruction des travaux agricoles au regard des enjeux paysagers.

Dans le cœur du Parc, les travaux agricoles sont encadrés par une réglementation et certains font l'objet de demandes d'autorisation préalable adressées à l'établissement public et instruites par ses services techniques. Le CS est également systématiquement saisi pour donner un avis consultatif, en tenant compte bien sûr du cadre réglementaire et notamment de la charte du Parc national qui stipule que les travaux ne peuvent être autorisés que s'ils ne portent pas atteinte au caractère du Parc, à savoir aux paysages naturels, ruraux et bâtis, à l'architecture, et bien sûr aux habitats naturels.

Tout l'enjeu de l'instruction et des échanges avec le pétitionnaire est de trouver un compromis entre ses besoins en tant qu'exploitant et les contraintes de son activité agricole, d'une part, et la préservation des paysages emblématiques du Parc national et le refus de leur banalisation, d'autre part.

Lors du séminaire de fin août, les membres du CS se sont rendus au lieu-dit Les Sagnes, sur la commune de St-Julien-du-Tournel, pour y rencontrer les quatre éleveurs qui y sont installés et échanger avec eux sur leur perception des paysages qui les entourent. Leurs exploitations agricoles sont situées en cœur de Parc, dans une zone d'habitats naturels fragiles : tourbières, pelouses, hêtraies-sapinières, landes... Au fil des années, pour satisfaire aux besoins de modernisation ou d'intensification de leur activité, des travaux successifs ont été effectués, avec l'autorisation de l'établissement : défrichements, labours, pose de clôtures, installation de bâtiments d'élevage, construction de gîtes, accroissement des troupeaux...

Aujourd'hui, l'effet du cumul de ces travaux est bien visible et le paysage est sensiblement impacté. Ces modifications portent-elles atteinte au caractère du Parc ? Les conséquences de ces aménagements sont-elles

réversibles ou non ? Comment appréhender les effets cumulés de travaux ? Comment intégrer la dimension paysagère à un projet ? Autant de questionnements que le CS a partagés avec les éleveurs et sur lesquels il poursuivra sa réflexion afin de produire des recommandations pour l'instruction des demandes d'autorisation de travaux agricoles pouvant porter atteinte à la beauté et à la typicité des paysages du cœur du Parc. Des ateliers d'échanges avec les habitants pour partager une même vision du caractère du Parc pourraient, par ailleurs, être organisés dans les mois qui viennent. La visite aux Sagnes et le dialogue avec les agriculteurs ont en effet montré la richesse et l'intérêt de ces échanges. ●

En savoir plus sur le conseil scientifique de l'établissement : www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Le Parc national des Cévennes/L'établissement public/La gouvernance



Les forêts cévenoles, parlons-en !

Dans le cadre du projet Cev'Aigoual, l'établissement public du Parc national a organisé en 2017, sur le territoire des Cévennes et de l'Aigoual, des ateliers participatifs permettant à tous les usagers de la forêt de croiser leurs perceptions, leurs envies, leurs idées.



© Raynald Vagner - Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles

L'objectif du projet Cev'Aigoual* est de valoriser les ressources forestières du territoire pour alimenter la filière bois, en mobilisant tous les acteurs concernés en faveur d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. L'établissement public du Parc a engagé deux actions : une exposition photographique sur les différents visages de la châtaigneraie, et une démarche de dialogue pour que propriétaires, randonneurs, habitants, élus, professionnels de la forêt, du tourisme ou encore chasseurs construisent ensemble l'avenir des paysages forestiers du Parc national.

Quatre ateliers ont ainsi été organisés au printemps, sur les territoires de la charte forestière Gorges Causses Cévennes, des Hautes-Cévennes, du Galeizon-Pays Grand'Combien et du

Viganais-Aigoual. Chacun des 155 participants a pu livrer sa perception des forêts aujourd'hui et de sa forêt idéale demain, proposer des actions, discuter de projets...

La matière collectée est riche et une synthèse est en cours de finalisation. Les comptes-rendus des ateliers sont d'ores et déjà disponibles sur www.dialter.fr/laforetsturvotreterritoire.htm.

* Projet multi-partenarial coordonné par le Centre régional de la propriété forestière, cofinancé par l'Ademe et le ministère de la Transition écologique et solidaire.



L'une des questions posées aux participants des ateliers était « De quelle forêt rêvez-vous pour demain ? ». Les réponses ont été diverses. En voici une sélection qui reflète cette variété.

- Une forêt vivante, accueillante, lieu de ressourcement, de rencontres et de découverte, d'expression artistique.
- Une forêt valorisée par l'agriculture et l'élevage.
- Une forêt entretenue, sans risque d'incendie, gérée avec respect et mesure.
- Des forêts au caractère sauvage.
- Une forêt adaptée au changement climatique.
- De belles pinèdes de pin maritime, là où le châtaignier n'est plus adapté.
- Une forêt productive, source d'emploi, qui contribue au développement d'une politique énergétique
- Une ressource pour le territoire.
- Une forêt gérée par les propriétaires, selon leurs goûts.
- Une forêt aux visages multiples, aux essences variées, aux ambiances diverses.
- Des châtaigneraies élaguées et entretenues.
- Des vieilles forêts, des arbres remarquables.
- Des forêts multifonctionnelles, accueillantes pour la biodiversité, protégeant les sols et la ressource en eau, source d'énergie.



Les sorties de découverte de la faune et de la flore du Parc national guidées par un agent du Parc sont très appréciées du public.

Un été avec le Parc

Le programme d'animations du Parc a fait peau neuve en 2017. Cet été, le public, composé principalement de visiteurs, a pu profiter gratuitement de 200 animations, orientées sur la découverte des patrimoines et la rencontre des acteurs du territoire.

Apprendre à reconnaître les papillons, partir à la recherche des castors, participer à un inventaire botanique, admirer un moulin du XVII^e siècle magnifiquement restauré, rencontrer des bergers et des forestiers, comprendre les missions de l'établissement public et le travail de ses agents... Les animations de l'été ont permis aux amoureux de nature et aux curieux de découvrir les richesses naturelles et culturelles du Parc, en compagnie de personnes expertes et passionnées. Ainsi, les soirées "Observation du ciel étoilé" sur le causse Méjean, en compagnie d'un agent du Parc versé en astronomie, ont remporté un beau succès : 25 personnes étaient au rendez-vous au domaine des Boissets en juillet et 35 en août au Pradal pour observer le ciel étoilé à l'œil nu et profiter de la beauté des paysages nocturnes. Les inventaires d'animaux ou de plantes auxquels le grand public a pu contribuer aux côtés de naturalistes professionnels, dans le cadre des atlas de la biodiversité communale d'Arphy, Florac-Trois-Rivières, Génolhac et St-Privat-de-Vallongue, ont séduit de nombreux habitants et visiteurs (*lire Dossier p 15*) ! Les ani-

mations en lien avec le patrimoine industriel et artisanal ont fait le plein, que ce soit autour des mines de charbon de Robiac-Rochessadoules, des mines de plomb argentifère de Vialas, ou des anciens métiers de Génolhac au XVIII^e siècle.

Les animations de l'été ont aussi été l'occasion de rencontrer des acteurs du territoire et d'échanger avec eux sur leur vie, leur travail, leurs passions : les rendez-vous avec des bergers en estive sur l'Aigoual, le mont Lozère et le Bougès, et les visites de ferme sur le causse Méjean ont été très appréciées.

Enfin, les «rencontres avec un agent du Parc» ont été des moments privilégiés de discussions avec celles et ceux qui font vivre le Parc au quotidien et sont des experts de la faune, de la flore, de l'architecture, de la géologie... Ainsi, tous les mardis matin, un garde-moniteur s'est tenu à la disposition des randonneurs sur le sentier des corniches du Méjean, avec du matériel d'observation. Tout en expliquant le travail de suivi des populations de vautours mené par l'équipe Causses-Gorges, il a pu proposer aux promeneurs de faire un peu d'observation, ce qui leur a valu, un mardi de

juillet, de pouvoir admirer les quatre espèces de vautours qui planent dans le ciel des Grands Causses. ●

La Journée de la laine 2017

La 6^e édition de la Journée de la laine de Génolhac, le 26 août dernier, était teintée de poésie ! Claude Koener, homme de théâtre, a séduit les visiteurs par une lecture de 11 poèmes sélectionnés dans le cadre d'un appel à création littéraire sur le thème de la laine. Quatre lauréats ont été désignés : Léon Bourrier (1^{er} prix : nuitée au Portaou, chambres d'hôtes marquées EPN), Estelle Garcia (2^e prix : sortie nature « Vol de parade des vautours » proposée par Sentiers vagabonds, marquée EPN), Caroline Feasson (3^e prix : panier de produits du terroir marqués EPN) et la classe de CE-CM de Catherine Rothenburger, à l'école de Bédouès-Cocurès (prix « enfants » : une sortie de terrain avec un garde-moniteur du Parc national).

Le nouveau plan de circulation dans le cœur du Parc

Le conseil d'administration de l'établissement a adopté le 28 septembre une réglementation de la circulation des véhicules motorisés dans le cœur du Parc national. Ce nouveau « plan de circulation » est l'aboutissement d'un long processus de travail concerté entre l'établissement, les communes et les usagers concernés.



© N. Thomas - PNC

Le cœur du Parc national est un joyau de nature, qui abrite une faune et une flore très riches et dont la tranquillité est propice à la découverte douce et au ressourcement. C'est aussi un espace vivant, habité par des femmes et des hommes qui y exercent leurs activités professionnelles et de loisirs. Tout l'enjeu du « plan de circulation » est donc de préserver la quiétude des lieux en limitant la circulation motorisée de manière générale, tout en ouvrant plus largement les possibilités de circuler aux habitants pour le bon déroulement de leurs activités.

La méthodologie adoptée dès 2013 a consisté à établir un état des lieux des voies de circulation, avec leur statut et leur réglementation, puis à éla-

borer un diagnostic des enjeux naturalistes et environnementaux à l'échelle de chaque massif et à le partager avec le territoire. L'ensemble des voies de circulation répertoriées ont été cartographiées, soit 11 000 tronçons représentant 3 000 km. Des échanges ont eu lieu pendant plus de deux ans entre les équipes de l'établissement et les maires, les services communaux, les représentants des usagers, le conseil économique, social et culturel, le conseil d'administration... Fin 2016-début 2017, chacune des 48 communes du cœur s'est vue remettre la carte de son plan de circulation et a été invitée à délibérer.

La réglementation adoptée le 28 septembre dernier obéit à quelques grands principes.

Toutes les voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés ont été répertoriées ; partout ailleurs, la circulation motorisée est interdite. Sur le terrain, les voies fermées à la circulation motorisée sont signalées par des panneaux routiers d'interdiction de circulation, bordés de rouge sur fond blanc. La carte des voies ouvertes à la circulation motorisée est disponible sur le site internet du Parc national des Cévennes. La carte du plan de circulation de chaque commune est disponible en mairie. Cette réglementation ne concerne pas les personnes nommées « ayants-droit ». De plus, des dérogations ponctuelles peuvent être accordées par la directrice de l'établissement. ●

Les ayants-droit sont :

- les propriétaires, les occupants et les riverains pour accéder à leurs terrains ou constructions,
- les exploitants agricoles, forestiers, propriétaires ou titulaires d'un droit d'exploitation des terrains,
- les chasseurs en action de chasse,
- les personnes chargées d'opérations de sécurité et de secours,
- les agents des services de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que les élus, dans l'exercice de leurs missions.

Une expérimentation : les pistes « à macaron »

Une expérimentation dans certaines communes du cœur volontaires est en cours : elle consiste à autoriser l'accès de certaines voies aux seuls habitants des communes tests. Pour bénéficier du dispositif, les habitants doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune et assujettis à la taxe d'habitation. Les macarons sont propres à un véhicule. Ils sont délivrés en mairie sur présentation de la carte grise du véhicule. Un même résident peut disposer de plusieurs macarons.

En savoir plus : www.cevennes-parcnational.fr, rubriques « Le Parc national des Cévennes / La réglementation du cœur »



La réglementation de la cueillette des plantes sauvages

La flore du Parc national est très riche et l'établissement public a pour mission de la préserver dans le cœur. Afin qu'une cueillette raisonnable de plantes sauvages pour un usage familial ou professionnel soit possible, le conseil d'administration de l'établissement a approuvé en février dernier une réglementation qui encadre cette activité dans le cœur du Parc.



La cueillette est manuelle et ne doit provoquer aucune dégradation de la plante ; l'arrachage ou le prélèvement complet de la plante sont également exclus. Pour un usage familial, la cueillette est autorisée dans la limite de 2 litres par personne, par jour et par espèce. Lorsqu'elle est à vocation professionnelle et commerciale, elle est soumise à une autorisation écrite annuelle de la directrice de l'établissement ; le cueilleur doit fournir une carte permettant de localiser le lieu de cueillette prévu et une estimation de la quantité envisagée de cueillette par espèce.

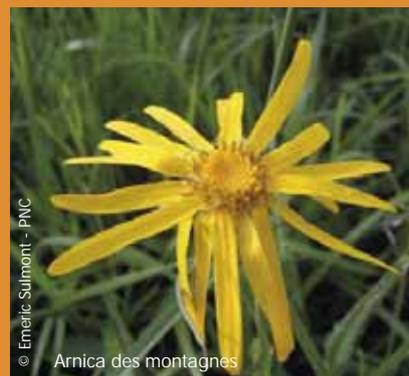
Le cas de la myrtille, de l'airelle rouge, de la gentiane jaune et de l'arnica

Des modalités spécifiques sont à respecter pour la cueillette de ces quatre plantes.

En voici quelques-unes :

- Usage familial : l'usage du peigne familial est autorisé pour la cueillette de la myrtille et de l'airelle rouge à la période de maturité des fruits ; la cueillette de la gentiane jaune, à la « fourche du diable », n'est autorisée que sur le mont Lozère à raison de 2 plantes matures par personne et par an ; celle de l'arnica n'est autorisée que sur le mont Lozère, du 1^{er} au 15 juillet, à raison de 20 capitules par personne et par an...

- Usage professionnel : l'usage du peigne professionnel est autorisé pour la cueillette de la myrtille et de l'airelle rouge à la période de maturité des fruits ; la cueillette de la gentiane jaune, à la « fourche du diable », n'est autorisée que sur le mont Lozère, hors des zones humides et en dehors des périodes de sécheresse ; celle de l'arnica n'est autorisée que sur le mont Lozère, au stade de floraison, pendant une période de 3 à 5 jours consécutifs, entre 9 h et 20 h, définie par l'établissement, à raison d'un seul capitule par tige... ●



La charte du Parc national a fixé la liste des espèces végétales très fragiles dont la cueillette est interdite et laissé le conseil d'administration de l'établissement encadrer la cueillette des autres espèces. C'est chose faite : la délibération du 28 février 2017 détaille la réglementation de la cueillette des autres plantes à fleurs, aromatiques, conditionnelles, médicinales, à usage cosmétique... et des baies et fruits. Une liste de ces espèces est établie. La cueillette des plantes sauvages qui ne figurent pas sur ce document reste donc interdite en cœur de Parc.

En savoir plus

Pour connaître les détails de cette réglementation et la liste des espèces concernées :

www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Le Parc national des Cévennes/La réglementation du cœur

Robiac-Rochessadoule est l'une des 110 communes qui ont adhéré à la charte du Parc national en 2014. Ste-Enimie, aujourd'hui incluse dans la commune Gorges-du-Tarn-Causse, a rejoint le Parc en 2017. Pour l'une, c'était une évidence, pour l'autre, une opportunité.

Deux maires de communes du Parc témoignent



Henri Chalvidan, maire de Robiac-Rochessadoule (30)

DSEV : Quel bilan dressez-vous de ces trois premières années en tant que « commune du Parc national » ?

H.C. : Pour Robiac-Rochessadoule, adhérer à la charte et devenir une commune

du Parc national des Cévennes était une évidence. Notre identité est profondément cévenole et nous partageons les valeurs et les objectifs du Parc national en matière de protection de l'environnement et du patrimoine culturel des Cévennes. L'une de nos premières actions a d'ailleurs été de poser nos panneaux « com-

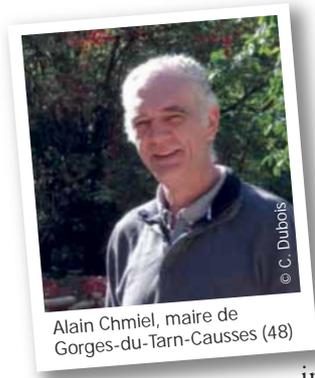
mune du Parc » pour afficher notre adhésion.

Depuis 2014, nous bénéficions de l'accompagnement technique, de l'appui en ingénierie et/ou du soutien financier de l'établissement public du Parc pour les projets inscrits dans notre convention d'application de la charte.

A titre d'exemple, nous avons engagé un projet de requalification du centre-bourg de Rochessadoule, profondément marqué par son passé minier et dont plusieurs espaces ont subi des dégradations liées à l'usure et aux intempéries. Des chantiers sont à mener à court et moyen termes pour améliorer la qualité de vie, renforcer le lien social, tout en respectant le caractère minier des lieux. L'équipe architecture-urbanisme du Parc nous a apporté une aide technique très pré-

cieuse en élaborant un schéma d'aménagement global du cœur du bourg ; nous avons également obtenu un soutien financier pour la restauration d'un élément de notre patrimoine minier, une passerelle minière toujours empruntée par les piétons.

Autre projet important pour la commune, un sentier d'interprétation sur le passé minier des bourgs de Rochessadoule et La Valette est en cours de réalisation. Nous avons accueilli pendant plusieurs mois un étudiant en master « Gestion du patrimoine » dont la mission était de concevoir ce parcours à destination d'un public familial. Le chargé de mission Valorisation des patrimoines du Parc participe au comité de pilotage de ce projet, cohérent avec le schéma d'interprétation du Parc national. ●



Alain Chmiel, maire de Gorges-du-Tarn-Causse (48)

DSEV : Quels seront, selon vous, les bénéfices pour Ste-Enimie d'être une « commune du Parc national des Cévennes » ?

A.C. : Le bourg de Ste-Enimie est aujourd'hui

inclus dans la commune Gorges-du-Tarn-Causse dont je suis le maire. Mais préalablement à sa fusion avec Quézac et Montbrun, la commune de Ste-Enimie avait en effet fait le choix de rejoindre le Parc national en adhérant à la charte.

Pour Ste-Enimie, l'un des enjeux majeurs d'être une commune du

Parc est de bénéficier de l'image « Parc national » et de consolider son attractivité touristique en développant une offre tournée vers Florac et les Cévennes et en permettant aux visiteurs d'apprécier la diversité des paysages et la richesse des patrimoines du Parc national. Certains prestataires touristiques sont par ailleurs intéressés par la marque *Esprit parc national*. J'espère qu'un tourisme différent et complémentaire du traditionnel « Millau, Ste-Enimie, Meyrueis » proposé par les autocaristes va voir le jour.

Pour le reste, la commune de Ste-Enimie a commencé à travailler, avec l'appui du Parc, sur plusieurs engagements des communes adhérentes qui correspondaient déjà à ses priorités. C'est le cas, notamment, de la modernisation de l'éclairage public :

Ste-Enimie a bénéficié via le SDEE 48 d'un diagnostic de son dispositif d'éclairage et d'une aide au montage d'un dossier de demande de financements européens – fonds Feder réservés aux communes du Parc national pour des projets de rénovation de leur éclairage. La commune réfléchit aussi aux modalités d'extinction de l'éclairage la nuit, l'été, pendant la haute saison touristique, et le reste de l'année. Des réunions publiques à ce sujet auront lieu prochainement. Nous bénéficions aussi depuis plusieurs mois d'un appui en ingénierie de l'établissement public du Parc, dans le cadre de sa politique d'encouragement à la réhabilitation des centres-bourgs, pour notre projet d'aménagement de la plage de La Gravière et du parking du bord du Tarn. ●



Le faucon crécerellette

► Ma carte d'identité

Falco naumanni

Envergure : 58 à 73 cm

Poids : 138 à 210 g

Statut : Espèce strictement protégée. Nicheur rare et menacé en France.

Le faucon crécerellette, espèce grégaire et cavernicole, est un petit rapace élégant. Les jeunes et les femelles peuvent facilement être confondus avec le faucon crécerelle, même par un ornithologue averti. Les mâles adultes, eux, se différencient plus facilement : le faucon crécerellette a beaucoup moins de petites tâches noires sur la face inférieure (ailes et corps), sa tête et une petite zone sur le dessus de l'aile sont gris ardoise. Avec une population estimée à 363 couples en France en 2015, le faucon crécerellette est une espèce beaucoup plus rare que le faucon crécerelle qui compte plusieurs milliers de couples.

© J.P. Malafosse - PNC



► Mon cycle de vie

Du fait qu'ils sont insectivores, la grande majorité des faucons crécerellettes d'Europe occidentale hivernent en Afrique. La plupart des oiseaux quittent le continent africain courant février et, après avoir traversé le détroit de Gibraltar et l'Espagne, arrivent dans le sud de la France début mars. Ils nichent en colonies et occupent les petites cavités naturelles ou artificielles (bâtiments habités, tas de pierres, anciennes bergeries) pour pondre leurs œufs. La ponte (3 à 5 œufs) est déposée début mai. Les éclosions s'échelonnent entre fin mai et début juin et les jeunes deviennent indépendants à l'âge de 5 semaines. Fin juin, les colonies sont désertées. Commencent alors les rassemblements post-nuptiaux.

Depuis 2003, on observe chaque été d'importants rassemblements de faucon crécerellette dans plusieurs départements du sud de la France, de début août à mi-septembre. C'est le cas sur les causses Méjean et de Sauveterre où des dizaines voire des centaines d'oiseaux sont présents. On suppose que cette migration de fin d'été, au nord des sites de nidification, est en lien avec les disponibilités alimentaires : sauterelles et criquets sont en effets plus abondants à cette période de l'année dans l'arrière pays que dans la plaine méditerranéenne. A partir de la fin août, les oiseaux repartent pour l'Afrique.

► Le monde vivant et moi



► Mon régime alimentaire

Le faucon crécerellette se nourrit essentiellement de criquets et de sauterelles, proies abondantes durant la période de nourrissage des jeunes. Il consomme également des petits mammifères et d'autres proies faciles à attraper sur son territoire. Quand il chasse, il pratique souvent le vol stationnaire dit en « Saint-esprit », à l'identique du faucon crécerelle.



Parc national
des Cévennes





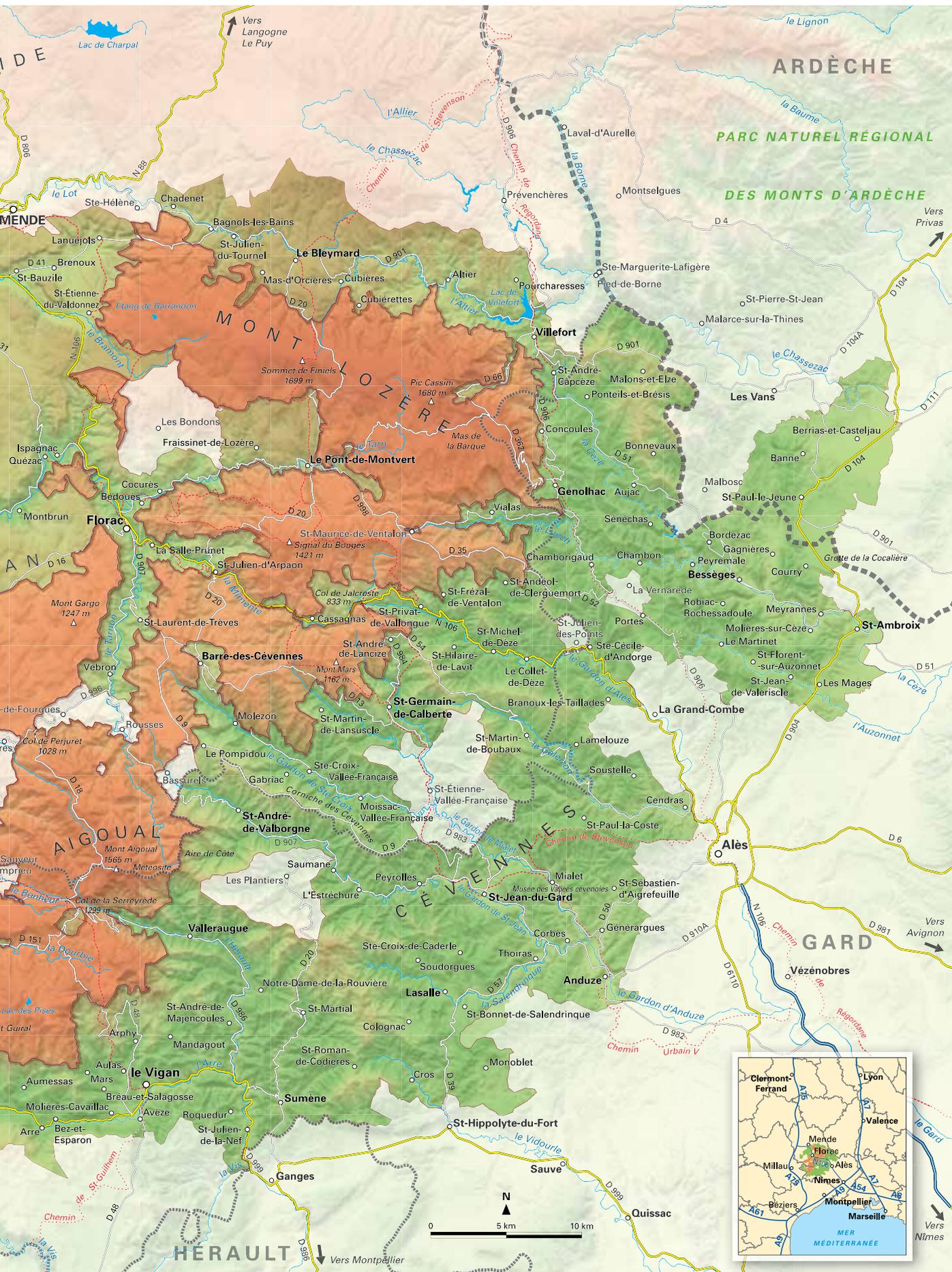


Parc national des Cévennes

L'année 2016 permettait aux communes qui n'avaient pas adhéré à la charte du territoire en 2014 de décider de rejoindre le Parc national. C'est le choix qu'ont fait onze communes de la Lozère et du Gard, portant ainsi le taux d'adhésion des collectivités au projet du territoire de 76 % à 84 %.

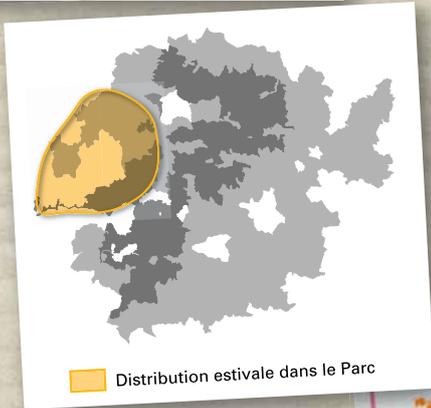
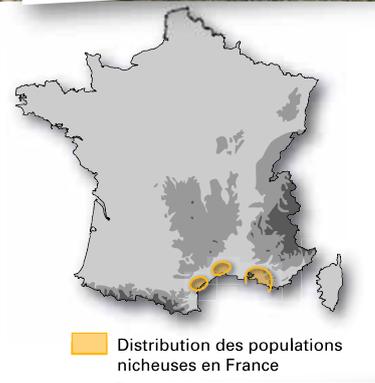
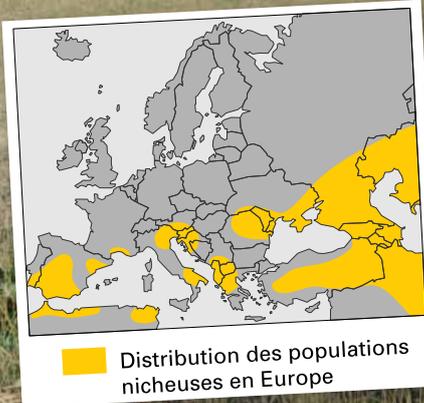
Avec l'adhésion de six communes lozériennes et cinq communes gardoises, et du fait de la nouvelle organisation territoriale voulue par la loi NOTRe, le Parc national des Cévennes compte désormais 120 communes, dont 48 sont situées pour partie dans le cœur et 111 sont adhérentes à la charte. La population est aujourd'hui de 67 000 habitants (pour 64 000 en 2014) et la surface du territoire de 2 973 km² – avec 938 km² pour le cœur et 2 035 km² pour l'aire d'adhésion.











► Où m'observer

Le faucon crécerellette est présent de l'Afrique du nord à l'Europe du sud et du sud-est (Portugal, Espagne, sud de la France, Italie, Grèce, Bulgarie, Macédoine, Roumanie, Ukraine...); on l'observe également dans certains pays du Proche et du Moyen-Orient. En France, il niche dans trois départements : les Bouches-du-Rhône, l'Hérault et l'Aude. Il affectionne les habitats à végétation rase avec du sol nu et, pour chasser, les habitats à caractère steppique, les terres cultivées de façon extensive, les paysages viticoles, les garrigues basses mais aussi les secteurs rizicoles et les prairies humides de la Crau. Après un déclin important au début des années 80, sa population connaît actuellement une augmentation et de nouveaux sites sont régulièrement colonisés. Sans être (encore) nicheur dans le Parc national des Cévennes, il est présent chaque été depuis 2007 sur les causes de la Lozère et de l'Aveyron. La lecture des bagues des oiseaux marqués permet d'affirmer que ces individus proviennent du nord de l'Espagne et du sud de la France.

► Quelles mesures pour me protéger ?

Le faucon crécerellette est une espèce menacée classée dans la catégorie "vulnérable" en France. En raison des menaces qui pèsent sur la population française aux effectifs reproducteurs limités, plusieurs programmes de conservation soutenus par le ministère chargé de l'environnement ont été mis en œuvre entre 1997 et 2015. Historiquement, les premières actions de conservation ont consisté à remédier à la pénurie des cavités de nidification par la pose de nichoirs et la restauration d'anciennes toitures traditionnelles dans la plaine de la Crau. Des opérations de réintroduction ont aussi été réalisées dans l'Aude. Actuellement, les principales mesures sont de maintenir et de favoriser les habitats de nidification et d'accroître les habitats de chasse autour des colonies existantes. Ces habitats agro-pastorales étant constitués de milieux ouverts, le maintien et le développement des activités à favoriser des habitats riches en orthoptères (sauterelles et criquets).



Les ABC : partager le plaisir de la découverte

En 2017, quatre communes du Parc national ont engagé une démarche d'atlas de la biodiversité communale (ABC) dans l'objectif de s'approprier, préserver et valoriser leur biodiversité. L'établissement public du Parc les accompagne. Depuis le début de l'été, à côté de journées de prospection effectuées par des naturalistes confirmés, des inventaires participatifs à destination des habitants et des curieux de nature sont régulièrement organisés à Arphy, Florac-Trois-Rivières, Génolhac et St-Privat-de-Vallongue.

Le lancement des ABC dans le Parc national

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) sont des démarches collectives portées par les communes. À travers cet outil, l'établissement public du Parc national souhaite sensibiliser et mobiliser les élus, les citoyens et les acteurs socio-économiques dans l'acquisition et le partage de connaissances, l'identification des enjeux liés à la biodiversité. L'amélioration des connaissances est un objectif majeur de cette démarche, mais n'est pas suffisante en soi ; le but est d'éveiller les consciences et de faire évoluer les pratiques. Pour cela il est nécessaire de s'adresser à tous les publics, de mobiliser à travers l'émerveillement, de transmettre le goût de la découverte pour qu'ils portent un regard plus respectueux sur leur environnement.

Au-delà de la sensibilisation et de la formation, l'objectif est que chacun puisse devenir acteur de la préservation au quotidien pour faire du Parc national des Cévennes un territoire plus accueillant pour la biodiversité. Arphy, Génolhac, Florac-Trois-Rivières et St-Privat-de-Vallongue, ont choisi en 2017 de s'engager dans un ABC. Les communes de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, Valleraugue, Sumène, St-Roman-de-Codières et St-Martial les rejoindront en 2018.

Dans chacune des "communes ABC", un comité de suivi, composés d'élus, d'habitants, d'associations locales, d'associations naturalistes, d'ensei-

gnants et d'acteurs socio-économiques a été créé. Il co-anime la démarche avec un agent du Parc. Les communes bénéficient d'un appui technique de l'établissement public du Parc national, et d'un soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité, qui a le projet de faire émerger 500 ABC au plan national sur la période 2017-2020. En 2017, année de lancement des ABC dans le Parc national, l'établissement public s'est particulièrement investi et les garde-moniteurs, notamment, ont été très mobilisés. Chacune des quatre « communes ABC » a bénéficié de la synthèse des données naturalistes existantes la concernant.

Puis, à partir du printemps, les agents du Parc ont largement contribué à une phase d'acquisition de connaissances complémentaires, soit en effectuant des journées de prospection entre « experts », soit en animant de nombreuses sorties d'inventaires participatifs ouverts aux habitants et aux visiteurs des communes.

Ces inventaires ont concerné la flore et la faune, et plus spécifiquement des espèces qu'il était intéressant de

mieux connaître à l'échelle d'une commune au titre de la biodiversité locale.

Ces sorties en pleine nature accompagnées par des naturalistes chevronnés ont remporté un franc succès. Pour les habitants et les visiteurs du territoire, elles ont été l'occasion de mieux connaître l'une des activités des agents de terrain du Parc et de la pratiquer eux-mêmes l'espace d'une journée. Pour les agents, elles ont per-

mis de sensibiliser le grand public à la richesse et la diversité des plantes et des animaux de leur environnement proche, à la fragilité ou la rareté aussi de certaines espèces et à la manière de les préserver.

Par ailleurs, des partenariats avec les acteurs socio-économiques ont commencé à prendre forme : visites d'exploitations, de pépinières, de jardins privés...



Stephan Garnier, délégué territorial du massif Mont Lozère, co-animateur du comité de suivi de l'ABC de Génolhac.

« C'est un plaisir de co-animer le comité de suivi avec l'élue référente de la commune, Francine Bachelard. L'équipe adapte la méthodologie nationale aux spécificités géographiques et humaines locales. Les débats sont riches, les propositions d'actions multiples et les orientations partagées. En 2017, le travail du comité a abouti à la définition d'un programme d'animations et

d'inventaires naturalistes, à l'élaboration d'un projet pédagogique et à la création d'outils de sensibilisation. En 2018, après avoir identifié les enjeux de préservation de la biodiversité, le comité précisera les actions à mener pour y faire face. L'engagement et la mobilisation de ses membres garantiront sans aucun doute la mise en œuvre effective de ces actions. »

Une délégation cévenole au 2^e séminaire national sur les ABC

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

En septembre, une délégation du Parc national a participé à Nancy au 2^e séminaire national consacré aux atlas de la biodiversité communale organisé par le Parc naturel régional de Lorraine avec le soutien de l'Agence française pour la biodiversité.

Cette délégation a témoigné de sa jeune mais très dynamique expérience au travers de la présentation de l'engagement de l'établissement public du Parc aux côtés des communes et d'une intervention de Gérard Rouquette, maire de St-Privat-de-Vallongue :

« Nous avons coupé, peut-être involontairement, le lien qui nous unissait à notre environnement naturel.



© M. Benoit - PNC

Nous avons oublié qu'en tant qu'êtres humains nous faisons partie intégrante de la biodiversité et que si nous ne voulons pas nous détruire, en la détruisant, il faut impérativement nous la réapproprier et la comprendre. Pour préserver la biodiversité de notre commune, il faut d'abord l'inven-

torier, l'analyser et suivre son évolution. Deux générations se sont égarées. Les meilleurs vecteurs pour réparer ce fossé intergénérationnel sont les enfants. C'est pourquoi nous avons intégré dans notre démarche les enseignants et les enfants de l'école qui vont prendre le relais. Ils vont participer activement à l'élaboration de l'atlas de la biodiversité communale sur le terrain et à partir des centaines de photos que nous avons prises et aussi à partir de celles qu'ils vont prendre. Ce sont eux qui seront à même d'expliquer ce qu'ils ont découvert, ce qu'il faut protéger, comment le protéger et pourquoi. »

D'ici à la fin de l'année, un bilan de la connaissance qui aura été acquise en quelques mois sera établi pour chaque commune par l'établissement public. Une restitution de ces résultats sera faite aux comités de suivi qui élaboreront, à partir de ces données, de nouveaux plans d'actions pour la seconde année des ABC. Ces bilans et projets seront partagés avec les habitants.

La biodiversité, c'est quoi ?

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) mais aussi toutes les interactions qui existent entre les organismes vivants ou avec leurs milieux de vie. Nous autres, humains, appartenons à une espèce - *Homo sapiens* - qui constitue l'un des fils de ce tissu.

Une première « récolte » prometteuse

Même si l'heure n'est pas encore au bilan, la démarche a déjà permis d'accroître la connaissance de la biodiversité des quatre communes engagées dans les ABC.

On peut ainsi citer la découverte d'une araignée rattachée au groupe des mygales, la némisie de Simon, sur les crêtes de St-Privat-de-

Vallongue et d'une plante rarissime en Europe, la mannia de Californie, sur Arphy ; la redécouverte du criquet des roseaux à Génolhac ou

encore la rencontre d'un insecte semblable à une branche, le phasme espagnol, sur les corniches du causse Méjean à Florac-Trois-Rivières.

Les agents du Parc témoignent...

Génolhac



Emeric Sulmont
 «A proximité des rochers sommitaux du Serre de la Fageole (1 416 m), point culminant de la commune de Génolhac, plusieurs espèces remarquables ont été découvertes,

dont une forme très primitive de fougère, le **lycopode sélagine**, qui est une relique des périodes glaciaires. La scille à deux feuilles a également été trouvée sur ce secteur, espèce étrangement rare sur le mont Lozère alors qu'elle est relativement commune sur l'Aigoual.»



Lycopode sélagine

© E. Sulmont - PNC

St-Privat-de-Vallongue



Valérie Quillard
 «Après seulement deux sorties d'inventaire participatif, le nombre d'espèces de papillons de jour répertoriées sur la commune est passé de 1 à 53 (3 sont en cours de

détermination par des experts nationaux et pourraient bien n'avoir encore jamais été observées dans le Parc national)! Six espèces sont intéressantes car elles se rencontrent généralement sur des secteurs méditerranéens : le **cardinal** est l'une d'elles.»



Cardinal

© V. Quillard - PNC

Arphy



Bernard Ricau
 «L'avifaune de la commune est riche : 15 espèces de rapaces et 59 autres espèces d'oiseaux étaient déjà inven-

torisées. Mais deux espèces de passereaux avaient été « oubliées » et ont pu être observées lors d'une prospection participative au printemps : le **pipit des arbres** et le **rossignol philomèle**.»



Rosignol philomèle

© J. Noblet

Florac-Trois-Rivières



Bruno Descaves
 «L'inventaire initial faisait état de 28 espèces d'orthoptères. Une seule journée de prospection sur la partie de

la commune située sur le causse Méjean a permis d'en identifier 15 nouvelles ! Parmi elles, le **mécônème fragile**, petite sauterelle nocturne très discrète, n'avait encore jamais été identifié dans le Parc.»



Mécônème fragile

© B. Descaves - PNC

Outre l'amélioration de la connaissance de la faune et de la flore, dans le cadre des inventaires collectifs

notamment, la démarche ABC a pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les habitants autour de la

biodiversité, de l'enjeu de sa préservation et du rôle que chacun peut jouer.



© O. Prohin - PNC

Laurent Bélier, technicien Accueil et sensibilisation du Parc national, animateur de l'ABC de St-Privat-de-Vallongue

« Au même titre que la culture, la nature peut contribuer à renforcer le lien social. Les démarches participatives comme les actions de sensibilisation plus « classiques » facilitent les échanges entre population, visiteurs, élus, associations partenaires et agents du Parc national. En impliquant plus

directement les habitants, en les rendant acteurs des découvertes naturalistes locales, ces rencontres suscitent la curiosité et favorisent le partage de la connaissance. Et les plus jeunes ne sont pas en reste puisqu'à l'école, entre autres sujets, les élèves identifieront notamment oiseaux, escargots et vers de terre pour contribuer avec fierté et à leur manière à la réalisation collective de cet atlas. »

Les écoles s'emparent des ABC

Les écoles des quatre « communes ABC » sont accompagnées depuis le printemps dernier par l'équipe éducative de l'établissement public pour élaborer des projets pédagogiques qui s'inscrivent dans les ABC et se mettent en œuvre à compter de la rentrée 2017. Les écoles et le collège de Florac-Trois-Rivières ont prévu de travailler sur la petite faune du village, l'école primaire d'Aulas, qui accueille les enfants de la commune d'Arphy, sur les insectes et les oiseaux.

Le projet pédagogique de l'école de St-Privat-de-Vallongue a plusieurs composantes et s'échelonne sur deux ans. Un sentier de la biodiversité sera créé sur une partie d'un chemin existant, qui part du village, traverse une zone forestière puis débouche sur une zone ouverte. Les élèves pourront donc observer la biodiversité spécifique à chacun de ces milieux. Un jardin potager et d'agrément - avec prioritairement des plantes mellifères - ainsi qu'une mare seront aménagés à proximité de l'école. Nichoirs, abris, hôtels à insectes et mangeoires seront installés pour les petits animaux susceptibles de s'y abriter. Les élèves vont aussi s'engager dans plusieurs protocoles du programme de sciences participatives Vigie Nature Ecoles : les protocoles « escargots », « placettes à vers de terre » et « birdlab ». Aux beaux jours, ils apprendront à écouter et reconnaître les oiseaux, à collecter sans les abîmer et identifier les insectes.

Le projet de Génolhac met en lien tous les élèves de la commune, de 2 à 14 ans. L'école maternelle, l'école élémentaire et le collège vont chacun construire une mini réserve naturelle. Des aménagements - nichoirs, gîtes, mangeoires... - et des plantations - carrés potagers et plantes mellifères - dans ces coins nature auront vocation à accueillir et abriter la petite faune : chauves-souris, oiseaux, papillons et insectes... Les élèves apprendront à observer et identifier les espèces présentes, et pour les plus âgés d'entre eux, à renseigner des sites de sciences collaboratives. Plus précisément, les maternelles photographieront les

espèces vues, les primaires feront le travail d'identification de ces espèces, et les collégiens auront la charge des aspects statistiques, transmission des données et pointage GPS. En complément, des travaux sur l'évolution de la faune et de la flore locales seront menés au centre de documentation et d'archives du Parc national ; des sorties de terrain seront organisées - par exemple, à la découverte de châtaigniers et autres fruits sauvages puis à l'atelier de transformation de Verfeuille ; les élèves étudieront aussi les arbres au fil des saisons, leurs « habitants », leurs fleurs et leurs fruits... ●



© M. Lanière - PNC

Les élèves construisent un muret en pierre sèche qui servira d'abri aux reptiles et petits mammifères.

La renaissance d'un jardin de village

L'école de Bédouès-Cocurès en Lozère est la lauréate 2017 des Trophées du Parc national des Cévennes qui avaient pour thème « Protégeons la biodiversité de nos villages ! ». Catherine Rothenburger et ses treize élèves ont un an pour concrétiser leur joli projet « Jardin, art et biodiversité ».

Catherine Rothenburger, enseignante et directrice de l'école de Bédouès-Cocurès



© C. Bouniol

« Dans nos petits villages de montagne, l'agriculture vivrière a longtemps permis à la population de se nourrir. Le jardin potager tenait une grande place. Dans le vieux Bédouès, les jardins étaient et sont encore pour certains regroupés autour de la collégiale. Ils étaient un lieu de vie et d'échanges - de nouvelles, de plants, de savoirs. Ils avaient donc une fonction nourricière et sociale, mais aussi une dimension esthétique qui guidait souvent les choix des jardiniers. Le projet de l'école est de renouer avec toutes ces composantes du jardin. »

L'objectif du projet porté par l'école est de redonner vie à un jardin du village de Bédouès laissé en friche, pour en faire un petit coin de nature accueillant pour la biodiversité, propice aux rencontres et aux échanges intergénérationnels, un lieu esthétique où l'art et la culture ont leur place et que chacun peut admirer.

Les élèves vont commencer par visiter plusieurs jardins et recueillir auprès des jardiniers des anecdotes, des connaissances, des techniques culturelles... Ce sera aussi l'occasion de partager des recettes de cuisine. Avant que le froid ne s'installe, Benoît Deffrennes, garde-mondeur du Parc, leur apprendra à fabriquer et installer quelques aménagements favorables à la petite faune : nichoirs d'hibernation pour les hérissons, nichoirs à oiseaux, à insectes, à chauves-souris. Des murets en pierre sèche seront aussi construits pour servir d'abri aux reptiles. Au début de l'hiver, avec l'association « En chemin », les élèves apprendront à préparer le sol selon des méthodes respectueuses de la

nature. Au printemps, avec les villageois qui le souhaiteront, ce sera le moment de planter, puis plus tard de récolter, cuisiner et déguster diverses variétés de légumes. Un inventaire des espèces végétales et animales du jardin sera réalisé et pourra constituer la première étape d'un suivi de la biodiversité locale sur 3 ans. Au-delà de la création d'un « observatoire de la biodiversité », l'enjeu du projet est de sensibiliser les enfants à la biodiversité et de les aider à porter un regard toujours curieux sur leur environnement.

Le jardin aura également une dimension artistique : il sera embelli par des fleurs de couleurs et de formes diverses ; une signalétique sera créée ; des activités de land'art sont envisagées ; des activités d'écriture et de lecture de contes se nourriront des anecdotes et des histoires racontées par les anciens et collectées par les élèves...

Enfin, à la fin de l'année scolaire, des « portes ouvertes » inviteront parents d'élèves, amis, voisins, villageois à venir ensemble visiter le jardin. ●

Les gorges du Tarn



© Bruno Daversin - PNC

Descendu du mont Lozère où il prend sa source, le Tarn rejoint le vallon d'Ispagnac-Quézac avant de s'engouffrer dans le profond canyon qu'il a creusé au fil du temps entre les causses Méjean et de Sauveterre. Les gorges du Tarn s'offrent à la découverte, avec leurs falaises grandioses, leurs villages à l'architecture pittoresque et leurs eaux fraîches et généreuses.

Les gorges du Tarn sont le fruit d'un lent travail d'érosion commencé il y a plusieurs millions d'années. Progressivement, le Tarn a entaillé le calcaire, sculpté la dolomie et modelé le paysage grandiose de défilés, cirques et chaos qui est donné à voir aujourd'hui. Les falaises ont une forte valeur écologique. Apparemment nus, les rochers accueillent mousses, algues et lichens. Les fissures abritent de nombreuses espèces de flore patrimoniale, dont plusieurs endémiques comme la gentiane de Coste ou la saxifrage des Cévennes. Les fougères y sont abondantes. Une faune remarquable peuple ces milieux : c'est le cas de mustélidés, de reptiles et de mammifères, comme la genette, mais surtout d'une grande diversité d'oiseaux, dont certains rares et menacés s'y reproduisent, tels les vautours fauve et moine, l'aigle royal et le hibou grand-duc.

Au fond du canyon, les eaux fraîches du Tarn, tantôt calmes tantôt bondissantes, sont très appréciées des amateurs de canoë-kayak et de baignade. Les barques à fond plat, longtemps utilisées pour contribuer à l'économie locale, lorsque le Tarn constituait la seule voie de transport des biens et des personnes en fond de vallée, servent aujourd'hui à d'agréables balades sur l'eau. Truite fario ou encore barbeau font la joie des pêcheurs à la mouche, et les insectes sont multiples : libellules, éphémères, petits coléoptères... Sur les rives, les traces du castor sont bien visibles, brindilles rongées et écorcées ou petits saules coupés, et le petit mammifère n'est pas très difficile à surprendre. Il est plus rare, en revanche, d'apercevoir la loutre, bien plus discrète. Le martin pêcheur et la bergeronnette des ruisseaux animent les bords de la rivière.

Le Tarn recueille les eaux infiltrées à la surface des plateaux karstiques des causses par de nombreuses exurgences. Ainsi, à Castelbouc, village semi-troglodytique de la commune de Ste-Enimie construit à flanc de falaise, quatre grottes accueillent les eaux du Méjean : une étude hydrogéologique est en cours pour connaître le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau. ●



© C. Dubois - PNC

Le village de Castelbouc



Séjourner, découvrir, visiter



© R. Scherrer - PNC

Son village de 28 gîtes, accueillant chacun de 4 à 6 personnes, est situé à Quézac (commune Gorges du Tarn Causses), au bord du Tarn. Contact : 04 66 49 46 00 www.village-gites-blajoux.com



Le sentier des oiseaux des causses et des gorges

Cette boucle de 3 km au départ du Roc des Hourtous conduit sur les traces des oiseaux qui illustrent la biodiversité des Grands Causses. Surplombant le Tarn, le sous-bois des bordures du causse Méjean offre des conditions idéales pour explorer le milieu naturel suspendu entre ciel et gorges. Haut dans le ciel, les vautours s'exhibent fièrement, mais d'autres oiseaux plus petits vivent discrètement au détour du chemin : rouge-gorge, pic noir, roitelet huppé, grive draine... <http://destination.cevennes-parcnational.fr>

Le village médiéval de Ste Enimie

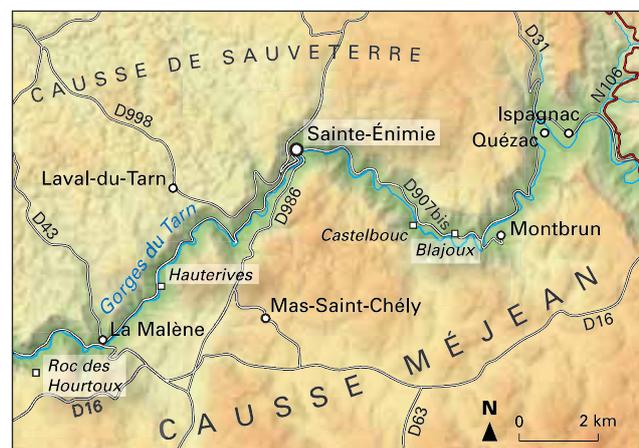
Le village est construit en amphithéâtre au pied de l'ancien monastère et ceinturé d'une fortification dont il reste trois portes de ville. Ruelles pavées, venelles, passages couverts et minuscules places mènent aux habitations qui offrent de magnifiques façades en encorbellement et pans de bois. Une promenade conduit à la source de Burle qui, au VI^e siècle, aurait guéri la princesse mérovingienne Enimie de la lèpre. Ste Enimie est classé parmi les plus beaux villages de France.

Village vacances de Blajoux

Sandrine Bellaton, engagée dans l'écotourisme auprès du Parc national depuis plusieurs années, est bénéficiaire de la marque *Esprit parc national* depuis le printemps dernier.



© A. Lagrave



© A. Lagrave

Le hameau de Hauterives

Des villages pittoresques ou chargés d'histoire se succèdent sur les rives du Tarn. L'empreinte du Moyen Age y est forte, avec les églises St-Pierre à Ispagnac, Notre-Dame à Quézac et St-Jean-Baptiste à La Malène, et bien sûr la cité médiévale de Ste-Enimie, comprenant l'ancienne abbaye, le village, et plusieurs églises. Le hameau de Hauterives, isolé sur la rive gauche du Tarn et accessible seulement en barque, est typique de l'habitat traditionnel des gorges. Les maisons sont construites uniquement en pierre, sans charpente en bois, selon le principe des voûtes en plein cintre et recouvertes de lauzes calcaires pour la toiture. L'habitat est regroupé sur des terrasses soutenues par des murs en pierre sèche, au-dessus des terres inondables.

> Les nouveaux arrivés



Nathalie Crépin : chargée de mission Architecture & travaux au service Développement durable, depuis le 1^{er} janvier 2017, basée à Florac-Trois-Rivières

04 66 53 14 / 06 99 76 68 57.



Natacha Maltaverne : attachée de presse depuis le 1^{er} septembre 2017, basée à Florac-Trois-Rivières. 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49.



Myriam Jamier : assistante technique du massif Mont Lozère depuis le 1^{er} septembre 2017, basée au Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère. 06 99 76 76 64.



Yann Dissac : chargé de mission Biodiversité au service Connaissance et veille du territoire depuis le 1^{er} octobre 2017, basé à Florac-Trois-Rivières. 04 66 49 53 64 /

06 72 38 87 69



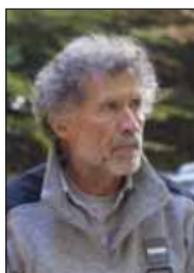
Cyril Rombaut : garde-moniteur, massif de l'Aigoual, depuis le 1^{er} octobre 2017, basé au Vigan - 06 77 90 77 71



Jean-Christian Garlenc : technicien Travaux au service Développement durable, depuis le 1^{er} novembre 2017, basé à Florac-Trois-Rivières.

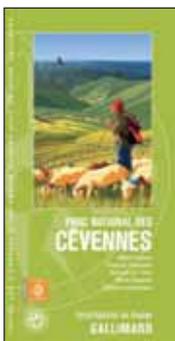
04 66 49 53 12.

> Il a pris sa retraite



Bernard Ricau a pris sa retraite en octobre 2017, après 40 ans de service au Parc national des Cévennes, en qualité de garde-moniteur sur le massif de l'Aigoual.

> Vient de paraître



Nouvelle édition Guide Gallimard - Parc national des Cévennes
Le guide de référence pour la découverte du Parc a été entièrement actualisé dans un beau livre au format pratique.

Des clefs pour comprendre toutes les dimensions de ce territoire, façonné par l'Homme depuis des millénaires... Cinq circuits de visite recomposés autour de nouveaux sites à découvrir, du fabuleux panorama du mont Lozère à celui de l'Aigoual, des Gras ardéchois aux Grands Causses, du Luech à l'Arre, et aux vallées cévenoles aux multiples facettes. Des informations pratiques recentrées sur les partenaires et la marque *Esprit parc national* pour profiter au mieux du Parc et de ses bonnes adresses. La richesse de ce territoire exceptionnel, décryptée grâce à 300

dessins et sublimée par 250 photographies.

Une co-édition Parc national des Cévennes - Gallimard.

Collection Encyclopédies du voyage 192 pages. Format : 11,2 x 22,5 cm.

Prix : 20,50 €

Catalogue "Séjours nature des parcs naturels régionaux et nationaux d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée" Six parcs naturels régionaux et deux parcs nationaux couvrent plus du tiers de la région Occitanie. Le Comité régional du tourisme contribue à la promotion touristique de la nouvelle région avec l'édition de ce catalogue qui recense les séjours de tourisme de nature de chaque Parc.

Le livret du Parc national des Cévennes affiche huit séjours : randonnée, séjour découverte, séjour d'activités de pleine nature, séjour astronomique. Ils sont proposés par des professionnels partenaires du Parc engagés dans un tourisme durable et ambassadeurs de leur territoire.

Le catalogue est en téléchargement sur le site www.tourisme-occitanie.com

Terres pastorales

Cet ouvrage collectif, piloté par le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon dans le cadre du projet Life+ Mil'Ouv et construit avec les éleveurs, les scientifiques et les gestionnaires d'espaces naturels et pastoraux, pose les enjeux du maintien de l'activité pastorale. Les témoignages d'éleveurs confortent les propos de spécialistes qui prônent une agriculture respectueuse de l'environnement, soucieuse de la préservation de la biodiversité et qui propose une alimentation de qualité en lien avec son territoire.

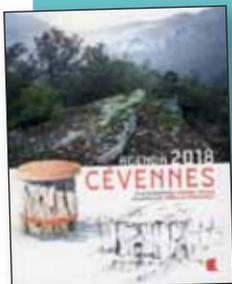
Edition Le Rouergue - Juin 2017



> nouveautés

> à la boutique

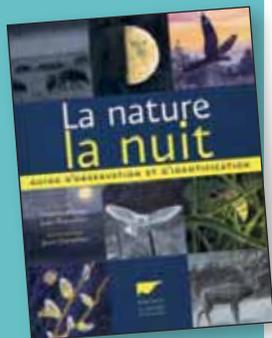
En vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne www.cevennes-parcnational.fr



Agenda 2018 12 € De magnifiques photographies de Thierry Vézot et aquarelles de Camille Penchinat, tirées de l'ouvrage *Cévennes Regards Croisés*, représentant les paysages, la nature et la culture cévenols vous accompagneront tout au long de l'année.
Editions Alcide - Format 14 x 17 cm

La nature la nuit - Guide d'observation et d'identification 22,30 €

Le premier guide mondial d'identification de la nature la nuit pour des sorties nocturnes inventives. Plus de 250 notices illustrées évoquent, pour chaque espèce animale ou végétale, la taille, la distribution, les périodes et les moments de la nuit propices à l'observation. Plus de 300 illustrations originales en couleurs.
Auteurs : Vincent Albouy et Jean Chevallier - Editions Delachaux et Niestlé - 224 pages - Format 14,0 cm x 19,0 cm



Quel est donc cet oiseau ? 12,50 €



Jeu de cartes d'indices pour découvrir les oiseaux du Parc national des Cévennes. Le Parc national abrite un nombre exceptionnel d'espèces d'oiseaux. Partez à la rencontre de dix d'entre elles ! Soyez le premier à identifier le vautour fauve, le pic noir ou la chouette de Tengmalm et récoltez les cartes indices pour remporter la partie ! A partir de 10 ans.

Dans la forêt de l'Aigoual 14,60 €



Un jeu de mémoire pour découvrir la faune et la flore de la forêt de l'Aigoual, avec 32 magnifiques cartes illustrées. Le gagnant est le joueur qui possède le plus de paires. Une co-édition Londji/Parc national des Cévennes. Produit éco-responsable. Papier issu des forêts durables et carton recyclé. De 3 à 8 ans.



Insectes en carton 7,50 €

A construire, pour jouer ou accrocher sur le mur comme décoration, deux insectes à découvrir : le lucarne cerf-volant, qui doit son nom à ses grandes mandibules ressemblant aux bois des cerfs, et le scarabée, porte bonheur symbolique de l'Égypte ancienne.

Et aussi... Des idées de cadeaux pour Noël autour du ciel étoilé sont en vente à la boutique du Parc national de Florac : des livres phosphorescents à lire sous les étoiles, des objets de décoration, des cartes de constellations...

> au centre de documentation et d'archives



NIEZ Thierry, BLANCHIN Jean-Yves. *Cabanes pastorales d'alpages dans les Alpes du Sud*. - MANOSQUE : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes méditerranée, 2002. - 129 p. Cote : DS01003

VINCENT Marc, DUPRE Lucie. « De cabanons en cabanes : habitat pastoral et retour du loup. L'élevage de Crau pour exemple ». In *Techniques et culture* 56, 2011 - pp. 114-131.

Article en ligne :



PEILLON Antoine. « Dans les estives des Cévennes, les bergers sont à l'abri ». In *La Croix* du 20/09/2017.

Article en ligne :



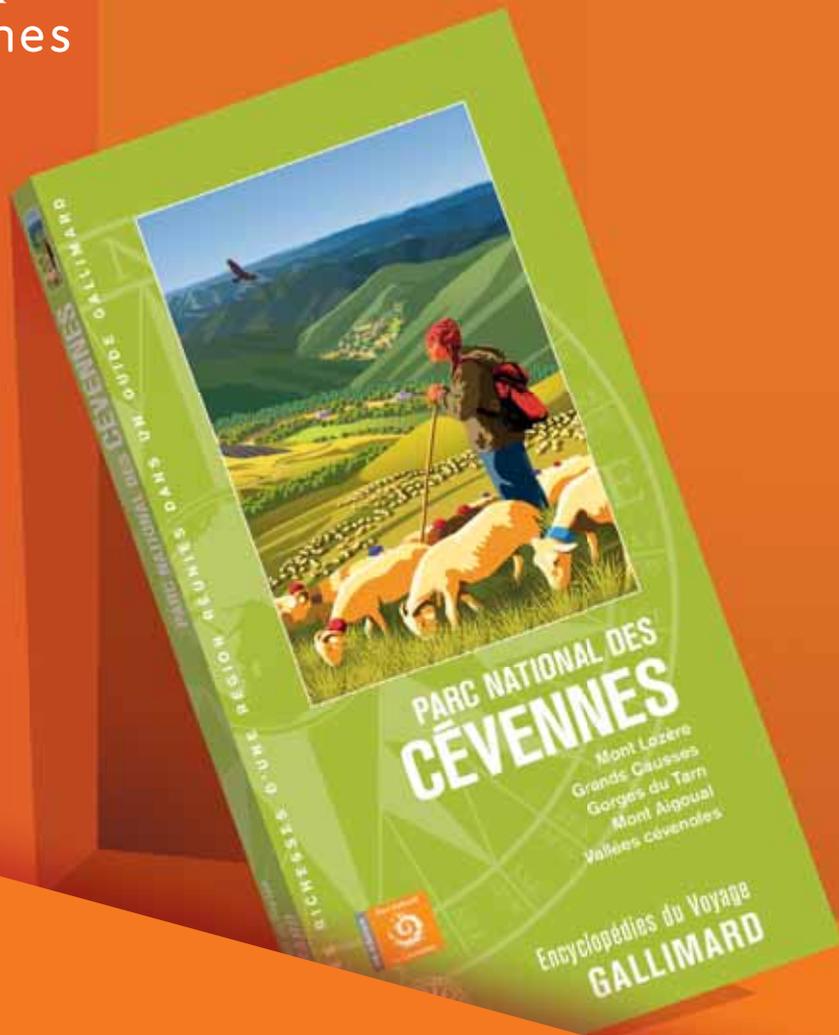
Ces documents ainsi que de nombreuses autres références sont consultables au [Centre de documentation et d'archives](#) à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 de préférence sur réservation.

Courriel : pauline.roux@cevennes-parcnational.fr

Le catalogue du centre est en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr rubrique « des connaissances »



Parc national
des Cévennes



EN 2017 LE PARC VOUS DÉVOILE SA VRAIE NATURE !

DÉCOUVRIR • BOUGER • EXPLORER
RENCONTRER • COMPRENDRE • APPRÉCIER

*nouvelle
édition !*

GUIDE GALLIMARD
PARC NATIONAL DES CÉVENNES



www.cevennes-parcnational.fr
destination.cevennes-parcnational.fr